

DANS LE CADRE D'ACTION LOGEMENT

LA GARANTIE DES RISQUES LOCATIFS (GRL) MODE D'EMPLOI

Louer en toute sérénité

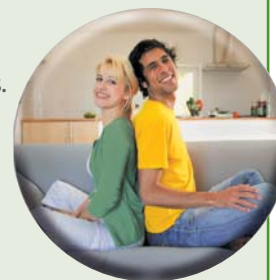
1 > Le principe

> Une garantie pour le bailleur pendant toute la durée du bail

Ce nouveau dispositif vient remplacer la garantie LOCA-PASS® pour les propriétaires privés. C'est un **contrat d'assurance** souscrit volontairement par le bailleur afin de garantir les risques d'impayés de loyer et de charges, et de détériorations du logement*.
La GRL couvre le bailleur pendant toute la durée du bail.

> Une aide complète

La GRL prévoit en plus un **accompagnement social** en cas de difficultés du ménage (problème d'emploi, de santé, de divorce, etc.).



2 > Les bénéficiaires



Une aide réservée aux salariés les plus fragiles

La GRL est réservée aux locataires dont le taux d'effort* est inférieur ou égal à 50 %.

* Les ressources du locataire doivent être égales à au moins deux fois le montant du loyer et charges (revenus d'activité, allocations, rentes, pension, minima social, aides au logement...).

3 > La marche à suivre

Le locataire entrant :

- demande au bailleur de contacter un assureur labélisé GRL afin de souscrire un contrat GRL (liste disponible sur www.grl.fr).
- présente au bailleur les éléments justificatifs de ses ressources, permettant le calcul de son taux d'effort.

Le bailleur peut alors souscrire le contrat d'assurance GRL auprès de l'assureur choisi.

4 > Les avantages

- > Le locataire **n'a plus à fournir de caution** et dispose d'un **traitement social en cas d'accident de la vie entraînant des difficultés financières**.
- > Le bailleur bénéficie d'une **mise en location plus rapide**, mais aussi d'une garantie complète en cas d'incident de paiement de loyers ou de détérioration du logement du fait du locataire.
- > De plus, le bailleur est déchargé de la gestion du recouvrement des loyers impayés et bénéficie de la **prise en charge des frais de procédure contentieuse**.



* Le plafond de couverture des dégradations est fixé à 7 700 € (à 3 500 € pour les locations meublées).